



Mairie de Cuzance
Place du Bicentenaire
46600 CUZANCE
Tél. : 05 65 37 84 10
mairie@cuzance.fr

LES SERVICES SCOLAIRES DE CUZANCE

École maternelle et primaire : La commune est regroupée en RPI.

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal depuis 2017 (Baladou – Cuzance – Martel-Montvalent). Les classes sont réparties ainsi :

| Écoles | Niveaux | Inscription |
|------------|--------------------------|-------------------|
| Baladou* | CE2* | Mairie de Baladou |
| Cuzance* | CE1* | Mairie de Cuzance |
| Martel* | De la maternelle au CM2* | Mairie de Martel |
| Montvalent | Aucune classe | |

*La répartition des classes peut être amenée à changer d'une année sur l'autre sauf pour la maternelle. La décision est prise par les enseignants.

- **Pour l'entrée en maternelle, faire une pré-inscription à la mairie de Cuzance puis l'inscription définitive à la mairie de Martel.**

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Livret de famille
- Une pièce d'identité de chaque parent
- 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois
- Le certificat de radiation
- Vaccinations à jour

Collège : Inscription auprès du collège des 7 tours de Martel.

Lycées : Inscription auprès du Lycée Louis Vicat ou du Lycée Hôtelier de Souillac.

Garderie périscolaire sur la commune de Cuzance :

| | |
|--------------|-------------------------------|
| MATIN | 7h20 – 8h45 |
| SOIR | 16h15-18h30 sauf vendredi 18h |

- Inscription à la mairie ou à la garderie.
- Accueil réservé aux enfants de la commune de la maternelle au CM2
- Garderie gratuite mais une adhésion annuelle de 5€ est obligatoire pour l'association du RIONET qui coordonne et gère les temps d'accueil périscolaire.

Cantine scolaire communale :

Le service de cantine concerne uniquement les enfants scolarisés à l'école de Cuzance.

Le prix du repas est de 3,10€.

Les repas sont confectionnés sur place par une cuisinière.

Pour les autres écoles, se rapprocher des mairies correspondantes.

Ramassage communal (Cuzance) gratuit : (matin et soir)

Inscription obligatoire à la mairie.

- Transporte l'élève du domicile jusqu'à la garderie pour les enfants de la maternelle au CM2. Les élèves sont ensuite dispatchés pour leur école respective. Une accompagnatrice suit les enfants pour la maternelle et l'école primaire de Martel.
- Transporte l'élève du domicile jusqu'à l'arrêt de bus pour le collège de Martel.

Ramassage communal (Baladou) gratuit : (matin et soir)

Transporte les élèves de la garderie de Cuzance vers l'école de Baladou.

Transport scolaire (La Région) gratuit : (matin et soir)

Inscription sur le site LIO de la Région Occitanie : <https://lio.laregion.fr/-transport-scolaire>

- **BUS N°1** : Transporte les élèves jusqu'à la maternelle et l'école primaire de Martel avec l'accompagnatrice.
Départ du bourg de Cuzance puis arrêt Aux Fontanelles.
- **BUS N°2** : Transporte les élèves jusqu'au collège de Martel.
Départ du bourg de Cuzance puis arrêt Aux Fontanelles.
- **BUS N°3** : Transporte les élèves jusqu'aux Lycée hôtelier et lycée Louis Vicat de Souillac (Arrêt de bus à Baladou, amener l'élève par ses propres moyens)

Demande de dérogation pour la maternelle et le primaire :

La commune de Cuzance fait partie du RPI Cuzance-Baladou-Martel-Montvalent.

La commune de Cuzance contribue au fonctionnement et au financement de ce RPI.

La commune de Cuzance met de ce fait tout en œuvre pour y faciliter l'accès :

- Garderie périscolaire gratuite matin et soir
- Cantine scolaire
- Service de ramassage scolaire communal
- Service de ramassage scolaire régional avec un accompagnateur scolaire.

Toutefois si vous souhaitez pour des raisons de commodités, scolarisez votre ou vos enfants dans une école hors RPI (public ou privé), le conseil municipal de la commune de Cuzance n'y voit aucune objection.

Cependant tous les frais de scolarité liés à votre choix seront **à votre charge, sauf pour raisons médicales (ULIS).**